



CACES R485 – Recyclage

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients.

Aujourd'hui CER c'est :

550 Etablissements
39 Formations
1700 Voitures
200 000 Elèves formés
2 000 Professionnels
60 Poids Lourds
450 Véhicules 2 Roues

CER VOGELGESANG

17 rue des Forgerons

57915 WOUSTVILLER

03 87 09 90 44

didier.vogelgesang@cegetel.net

DETAILS DE LA FORMATION

- 14 heures soit 2 jours
- 08h00 - 12h00
13h00 - 16h00

LIEU DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION
CER VOGELGESANG
17 rue des Forgerons
57915 WOUSTVILLER

DATE(S) : Nous consulter

TARIF : 420 Euros T.T.C.

Version du 01.12.2024

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer aux épreuves théoriques et pratiques conformément à la recommandation CACES ® R485

Etre capable de mettre en pratique les consignes de sécurité prévues par la Recommandation CACES R485

Conduire en sécurité un aériseur accompagnant

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- objectifs de la formation.
- la recommandation R485, ses textes, sa procédure.
- la législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun).
- les différents organismes de prévention et leurs rôles.
- le CACES ®, l'autorisation de conduite.
- les équipements obligatoires pour le cariste et pour le chariot élévateur.
- les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave.
- les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique.
- les responsabilités du cariste.
- les principales interdictions.
- la classification des chariots élévateurs.
- utilisation des chariots.
- le centre de gravité de la charge, plaque de charge.
- vérification journalière du chariot.
- la prise de poste.
- la fin de poste.
- mécanique.
- chaîne cinématique.



CACES R485 – Recyclage

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

Partie pratique

- mise en pratique de la théorie.
- vérification des équipements individuels de protection.
- vérification des documents de l'engin.
- vérifications de l'engin (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin).
- les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique.
- les responsabilités du cariste.
- conduite du chariot (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, passages de portes).
- rangement de palettes au sol.
- gerbage à mi-hauteur et à grande hauteur.
- chargement, déchargement de camion.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Les utilisateurs débutants de chariots de manutention, déclarés aptes après la visite médicale du travail.
Compréhension orale et écrite du français.

RESULTATS ATTENDUS

Réussite à l'examen théorique et pratique avec une moyenne minimum de 7/10.

ENCADREMENT

- Formateur CACES ayant une expérience sur le terrain.
- Le formateur doit être titulaire de la catégorie de CACES enseigné.

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Mise en situation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Examen CACES ® conforme à la recommandation R485 de la CNAMTS.

SANCTION DE LA FORMATION

Délivrance d'un certificat officiel d'une validité de 5 ans.

CONDITION DE REUSSITE (Taux de réussite 2024 = 100%)

Avoir obtenu une note de 105/150 au QCM et de 77/110 à la pratique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : Pour toute information sur l'accessibilité,

Vous pouvez vous adresser à notre référent handicap : didier.vogelgesang@cer-reseau.com C'EST RÉUSSIR

